

14 octobre 2019

La CGT revendique la reconduction de la prime de 1.000€

Le gouvernement a annoncé la reconduction en 2020 de la prime défiscalisée (prime gilets jaunes) dans la limite de 1.000€, sous condition de mise en place d'un dispositif d'intéressement.

Cette prime de 1.000€, versée également en début d'année aux salariés dont la rémunération est inférieure à 3 SMIC, est très attendue par ceux qui ont du mal à boucler leurs fins de mois.

Instaurée hors NAO, la prime ne doit pas se substituer aux augmentations de salaire ni à aucun autre élément de rémunération.

En effet, étant exonérée de cotisations sociales, la prime n'ouvre aucun droit social, ni droits à la retraite, ni à l'assurance maladie, ni à l'assurance chômage.

La CGT demande la négociation d'un accord de groupe pour mettre en place ce dispositif au bénéfice de tous les salariés de France travaillant au sein du groupe JCDecaux.



Tous ensemble, Agissons avec la CGT !